
Délibération n° 12	Conseil Municipal du 25 mai 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.3 – Désignation de représentants
<p><b>Le Mercredi vingt cinq Mai deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b></p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 19/05/2020</p> <p>Membres présents : 32</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 27/05/2020</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoint</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> 0</p> <p><b>Votants :</b> 33</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Justine GOSSELIN</p>
Objet : Constitution du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal du Tourisme	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal est invité à désigner les membres au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office Municipal du Tourisme

Considérant que par délibération en date du 8 mars 2006, le Conseil Municipal de la ville d'Étaples-sur-mer a validé la mise en place d'une régie « Office Municipal de Tourisme »

Comme l'indique l'article 5 de ses statuts : « Les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés pour une période ne pouvant excéder la limite de durée du mandat communal ». Compte tenu des dernières élections municipales, il y a lieu de reconstituer cette assemblée, l'article 4 des statuts prévoyant que « les membres du Conseil d'Exploitation sont nommés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire au scrutin public. Ils sont relevés de leur fonction par la même autorité ».

D'autre part, l'Office de Tourisme disposant d'une mission de coordinateur des acteurs touristiques locaux, afin de faire chaque année avec eux un point sur l'année écoulée et les actions à entreprendre, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer dans le Conseil d'Exploitation des socio-professionnels.

Attendu que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation, il est proposé au Conseil Municipal:

- de fixer le nombre de membres du Conseil d'Exploitation à 17,
- de fixer à 9 le nombre de conseillers municipaux devant siéger au Conseil d'Exploitation,

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein du conseil d'Exploitation les dix conseillers municipaux suivants :

- Philippe FAIT
- Franck TINDILLER
- Bernard WAUQUIER
- Sébastien BAILLET
- Maryse MAILLART
- Philippe RAMET
- Maxime GUERVILLE
- Jean-Pierre LAMOUR
- Jean-Paul HAGNERE

- de fixer à 8 le nombre de socio-professionnels, à raison d'un représentant par profession et associations intéressées à l'économie touristique :

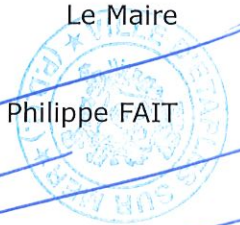
- 1 hôtelier
- 1 restaurateur
- 1 propriétaire de gîtes ou chambres d'hôtes
- 1 représentant du Camping « La Pinède »
- le/la président(e) de l'association des commerçants et artisans étaplois ou son représentant
- 1 représentant du Centre Multi-Activités SNCF « Les Bergeries »
- le/la directeur(trice) de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique Pas de Calais Tourisme ou son représentant
- le/la directeur(trice) du Comité Régional de Tourisme Nord-Pas-de-Calais ou son représentant.

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 27 Mai 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.